



Besoin de savoir quoi faire

Par **Mignon**, le 15/04/2016 à 10:14

Le patron de ma fille qui es apprentie en boulangerie mineur viens de nous envoyer son nouveau emploi du temps il lui modifié de es heures continu en discontinu sans notre accord. Que dois je faire?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **P.M.**, le 15/04/2016 à 14:25

Bonjour tout d'abord,

Un coup c'est la fille, un coup c'est le père ou la mère sous le même pseudo...

Une réponse a déjà été donné dans [ce sujet...](#)

Il conviendrait donc d'indiquer à l'employeur qu'il n'en a pas le droit par lettre recommandée avec AR avec éventuellement un double à l'Inspection du Travail au besoin en se référant à l'[Arrêt 10-30033 de la Cour de cassation...](#)

Par **Mignon**, le 15/04/2016 à 14:59

Bonjour désolé c le sterss. mais nous sommes 1 famille donc peut importe qui pose la question!merci pou e votre réponse tout de même. Cordialement

Par **P.M.**, le 15/04/2016 à 15:07

Sauf que lorsqu'un premier sujet est ouvert, on peut le poursuivre après concertation de toute la famille...

Par **Mignon**, le 15/04/2016 à 15:21

D accord merci

Par **Mignon**, le **15/04/2016** à **15:23**

D accord merci le patron a t il le droit de filmé nos entretien à notre insu. Merci d avance

Par **P.M.**, le **15/04/2016** à **15:40**

Aucune personne n'a le droit d'en enregistrer une autre à son insu et de toute façon un tel enregistrement ne serait pas retenu en matière civile...